Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250212-D2025-027-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2025
Publication : 12/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION

CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA MEDIATRICE SCIENTIFIQUE MATHILDE GAUDEL POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE INTITULEE "LE CLIMAT VU DE L'ESPACE"

1.1 – Marchés publics

GS/DI/FP
N°2025-027

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2023-1142 du 12 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur David ISSARTIAL, directeur général des services, pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le projet de contrat de cession du droit d'exploitation pour l'organisation d'une conférence intitulée "Le climat vu de l'espace" avec la Médiatrice scientifique Mathilde GAUDEL,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite bénéficier d'une intervention de la Médiatrice scientifique, Mathilde GAUDEL, pour l'organisation d'une conférence intitulée "Le climat vu de l'espace", le samedi 29 mars 2025 de 15h à 16h30 à l'auditorium de l'Odyssée,
Considérant que le montant de la prestation s'élève à 250 €HT, comprenant les défraiements pour le transport (TVA non applicable, article 293 B du CGI),
Considérant qu'il convient de régler par contrat les modalités de réalisation de la prestation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250212-D2025-027-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2025
Publication : 12/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat avec la Médiatrice scientifique, Mathilde GAUDEL, pour l'organisation d'une conférence, le samedi 29 mars 2025, de 15h à 16h30, à l'auditorium de l'Odyssée, pour un montant de 250 € HT, comprenant les défraiements pour le transport, selon les modalités détaillées par le contrat.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la Médiatrice scientifique, Mathilde GAUDEL.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12 février 2025

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services

David ISSARTIAL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12 février 2025